NAV Drone



SATP – Scripts pour le soutien de niveau 1

Questions fréquemment posées		
1.	Quelles fonctionnalités ne sont pas disponibles dans NAV Drone Mobile?	
2.	Comment puis-je accéder aux applications NAV Drone?	
3.	Quels navigateurs sont pris en charge par NAV Drone?	
4.	Dois-je créer un compte pour utiliser NAV Drone?	
5.	De quoi ai-je besoin pour demander un accès à l'espace aérien contrôlé?4	
6.	Pourquoi dois-je valider mon numéro de cellulaire?4	
7.	Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un certificat de pilote?4	
8. aéri	Pourquoi faut-il un Certificat de pilote – opérations avancées pour mener des opérations dans l'espace en contrôlé?4	
9.	Combien de temps faut-il pour obtenir une approbation d'accès à l'espace aérien contrôlé?5	
10.	Quels appareils sont pris en charge par NAV Drone?5	
11.	Comment puis-je ajouter un drone qui ne figure pas dans la liste?5	
12.	Comment puis-je supprimer mon profil?6	
13.	Qu'arrive-t-il si je choisis de supprimer mon profil?6	
14.	Pourquoi mon autorisation a-t-elle été résiliée?6	
15.	Qu'est-ce qu'un NOTAM?7	
16.	Que signifient les différentes couleurs d'espace aérien?7	
17. droi	Comment puis-je avoir une conscience situationnelle de l'espace aérien applicable aux opérations de nes en visibilité directe (VLOS)?	
18. ľap	Que dois-je faire si j'éprouve un problème ou que je remarque des données incorrectes dans plication?	
19.	Quelle est la différence entre un exploitant de drone et un pilote de drone?	
20.	Quelles sont les restrictions pour une opération dans NAV Drone?8	
21.	Quelle est la différence entre les microdrones, les opérations de base et les opérations avancées?9	
22.	Pourquoi mon nom apparaît-il à plusieurs reprises dans certains écrans?	
23.	Que dois-je faire pour obtenir l'autorisation d'effectuer une opération dans l'espace aérien contrôlé?9	
24.	Comment puis-je désactiver l'option d'authentification multifacteur (AMF)?10	
25.	En quoi consistent les grilles de zone de contrôle?10	
26.	Comment modifier le rôle d'un exploitant pour qu'il passe d'administrateur à utilisateur?10	
27 . NAV	Qu'arrive-t-il si les données de géorepérage de mon drone ne correspondent pas à ceux de la carte de / Drone?	





28.	Que dois-je faire si je ne trouve pas la réponse à ma question dans la présente liste?10
29.	Comment puis-je changer l'exploitant auquel mon compte NAV Drone est associé?11
30.	Comment puis-je changer l'exploitant par défaut dans NAV Drone?11
31.	À quels endroits NAV CANADA fournit-elle des services bilingues?11
32. un c	Que dois-je faire pour signaler des préoccupations en matière de sécurité liées à mes opérations, comme drone à la dérive?
33.	Que se passe-t-il si mon opération chevauche plusieurs zones de contrôle?12
34.	Comment puis-je mettre à jour mon numéro de cellulaire?12
35.	Quelles sont les règles s'appliquant aux microdrones (moins de 250 grammes)?12
36.	Puis-je voir les autres drones utilisés par mon entreprise?12
37.	Comment puis-je ajouter mon certificat de pilote?13
38. Cor	Je suis un exploitant étranger et je détiens un COAS me permettant de faire voler mon drone au Canada. nment dois-je entrer mes authentifiants dans NAV Drone?
39.	Pourquoi NAV Drone me permet-elle de planifier une opération dans un parc national?14
40.	Pourquoi NAV Drone ne me permet-elle pas de faire voler mon microdrone n'importe où?14
Glos	ssaire





Questions fréquemment posées

1. Quelles fonctionnalités ne sont pas disponibles dans NAV Drone Mobile?

Les fonctionnalités suivantes sont seulement disponibles dans NAV Drone Web (et pas dans NAV Drone Mobile) :

- Associer des utilisateurs à un exploitant.
- Visualiser les zones de vol des opérations de drones actives sur une carte.
- Modifier une opération publiée.
- Accuser réception d'une demande d'autorisation résiliée.

2. Comment puis-je accéder aux applications NAV Drone?

NAV Drone est accessible à partir des sites Web suivants :

- NAV Drone Viewer accessible à l'adresse <u>https://map.navdrone.ca/</u> pour visualiser une carte de l'espace aérien contrôlé.
- NAV Drone Web accessible à l'adresse <u>https://portal.navdrone.ca/</u> pour se connecter et demander des autorisations.
- NAV Drone Mobile (Android ou iOS) téléchargeable à partir des magasins d'applications (Android ou Apple).

3. Quels navigateurs sont pris en charge par NAV Drone?

NAV Drone prend en charge les navigateurs Web suivants :

- Safari (Mac OS et Windows) version actuelle et une version antérieure.
- Firefox (Mac OS, Windows et Linux) version actuelle et deux versions antérieures.
- Chrome (Mac OS, Windows et Linux) version actuelle et deux versions antérieures.
- Edge (Mac OS et Windows) version actuelle et deux versions antérieures.

4. Dois-je créer un compte pour utiliser NAV Drone?

Il est possible d'explorer les applications NAV Drone Viewer et NAV Drone Mobile sans compte. Pour NAV Drone Mobile, cliquez sur le lien « Visiter sans compte » dans la page de connexion. Pour profiter de toutes les fonctionnalités offertes par NAV Drone, vous devez créer un compte.



5. De quoi ai-je besoin pour demander un accès à l'espace aérien contrôlé?

Vous devez d'abord remplir un profil d'utilisateur de NAV Drone. Au Canada, pour accéder à l'espace aérien contrôlé, les pilotes de drones doivent être titulaires du Certificat de pilote – opérations avancées obtenu auprès de Transports Canada et être en en mesure d'entretenir une communication bidirectionnelle avec l'unité de services de la circulation aérienne appropriée. Les utilisateurs de NAV Drone doivent également disposer d'un numéro d'immatriculation de drone valide obtenu auprès de Transports Canada et associé au drone qu'ils souhaitent faire voler dans l'espace aérien contrôlé. NAV Drone ne permet pas à un pilote de demander un accès à l'espace aérien contrôlé tant qu'il n'a pas entré un numéro de Certificat de pilote – opérations avancées valide, son numéro de cellulaire dans son profil d'utilisateur de NAV Drone et un numéro d'immatriculation de drone valide associé à son drone.

6. Pourquoi dois-je valider mon numéro de cellulaire?

La validation de votre numéro de cellulaire assure un moyen d'entretenir une communication bidirectionnelle avec l'unité de services de la circulation aérienne appropriée de NAV CANADA pendant votre opération dans une zone de contrôle. Le numéro de cellulaire est également utilisé comme deuxième facteur pour l'authentification multifacteur.

7. Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un certificat de pilote?

Selon Transports Canada, les drones sont des aéronefs, ce qui fait de vous un pilote. Lorsque vous utilisez votre drone, vous partagez le ciel avec d'autres drones et des aéronefs habités.

Les pilotes qui utilisent un drone pesant plus de 249 grammes doivent avoir avec eux, en tout temps, un certificat de pilote de drone valide, qui consiste en un document imprimé ou électronique délivré par Transports Canada.

Pour en savoir davantage sur les certificats de pilote de drone, visitez le site Web de Transports Canada.

8. Pourquoi faut-il un Certificat de pilote – opérations avancées pour mener des opérations dans l'espace aérien contrôlé?

La **partie IX du** *Règlement de l'aviation canadien* **(RAC)** stipule qu'un vol dans l'espace aérien contrôlé est considéré comme une opération avancée. Pour mener des opérations avancées, vous devez obtenir un Certificat de pilote – opérations avancées auprès de Transports Canada. À titre de fournisseur de services de la circulation aérienne, NAV CANADA doit recueillir le numéro de certificat de tous les pilotes qui demandent un accès à l'espace aérien qu'elle contrôle.





9. Combien de temps faut-il pour obtenir une approbation d'accès à l'espace aérien contrôlé?

Les demandes d'accès à l'espace aérien contrôlé peuvent être évaluées de deux façons selon l'emplacement et l'altitude de l'opération.

Pour une zone de vol dont l'altitude est égale ou inférieure au seuil d'altitude maximale le plus bas de l'ensemble des cellules sélectionnées d'une grille de zone de contrôle, une approbation automatique est émise dès qu'une demande est soumise.

Pour une zone de vol dont l'altitude est supérieure au seuil d'altitude maximale le plus bas de l'ensemble des cellules sélectionnées d'une grille de zone de contrôle, NAV CANADA doit effectuer une évaluation manuelle.

Le délai de traitement peut varier selon l'emplacement et la complexité de l'espace aérien. Les demandes d'autorisation de vols de systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) peuvent prendre jusqu'à deux semaines avant d'être traitées, mais le sont généralement en une semaine.

10. Quels appareils sont pris en charge par NAV Drone?

L'application NAV Drone Mobile prend en charge les appareils iOS et Android des trois dernières années qui exécutent une version du système d'exploitation mobile actuellement prise en charge par Apple ou Google.

11. Comment puis-je ajouter un drone qui ne figure pas dans la liste?

Dans l'application NAV Drone Web, cliquez sur **Équipement** dans la barre latérale gauche. Cliquez sur le bouton **+ ajouter** et mettez à jour les renseignements nécessaires dans la fenêtre **Nouveau drone**. Si le fabricant ou le modèle que vous essayez d'ajouter ne figure pas dans la liste déroulante, vous pouvez taper le nom directement dans le champ pour l'ajouter.

Veuillez consulter le Guide d'utilisation de NAV Drone Web pour des instructions détaillées.

Dans l'application NAV Drone Mobile, appuyez sur l'icône **Profil**, puis appuyez sur l'onglet **Équipement**. Ensuite, appuyez sur **Ajouter** pour afficher l'écran **Ajouter un drone**. Si le fabricant ou le modèle que vous essayez d'ajouter ne figure pas dans la liste déroulante, vous pouvez taper le nom directement dans le champ et appuyer sur **Nouveau** pour l'ajouter.





12. Comment puis-je supprimer mon profil?

Dans l'application NAV Drone Web :

- 1. Cliquez sur le bouton de menu dans le coin supérieur gauche de l'écran pour afficher le menu.
- 2. Cliquez sur l'entrée de menu Profil et paramètres du compte.
- 3. Vous verrez alors l'écran Mon compte afficher vos données personnelles dans l'onglet Informations personnelles.
- 4. Cliquez sur le lien Supprimer le compte dans la section Sûreté.
- 5. Un message précisant la date à laquelle votre compte sera définitivement supprimé s'affiche.
- Cliquez sur Supprimer compte pour confirmer la suppression. Votre compte sera désactivé pendant 30 jours avant d'être définitivement supprimé. Vous pouvez réactiver votre compte en tout temps pendant cette période de 30 jours en ouvrant une session.

Dans l'application NAV Drone Mobile :

- 1. Appuyez sur l'icône des trois lignes dans la barre de menu, dans la partie inférieure droite de l'écran, pour accéder à l'écran **Plus**.
- 2. Appuyez sur Mon compte.
- 3. Appuyez sur **Sécurité > Supprimer compte**.
- 4. Un message précisant la date à laquelle votre compte sera définitivement supprimé s'affiche.
- Appuyez sur OK pour confirmer. Votre compte sera désactivé pendant 30 jours avant d'être définitivement supprimé. Vous pouvez réactiver votre compte en tout temps pendant cette période de 30 jours en ouvrant une session.

13. Qu'arrive-t-il si je choisis de supprimer mon profil?

Votre compte sera désactivé pendant 30 jours avant d'être définitivement supprimé. Vous pouvez réactiver votre compte en tout temps pendant cette période de 30 jours. Après 30 jours, vous ne pourrez plus réactiver votre compte.

14. Pourquoi mon autorisation a-t-elle été résiliée?

Les demandes d'autorisation peuvent être résiliées pour la raison suivante :

• Une décision est prise par NAV CANADA en raison de circonstances exceptionnelles qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité des aéronefs habités.





15. Qu'est-ce qu'un NOTAM?

C'est un avis diffusé par télécommunication et donnant, sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service, d'une procédure aéronautique ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps au personnel chargé des opérations aériennes.

NAV Drone visualise la zone d'influence d'un NOTAM. Les exploitants doivent savoir que la zone d'influence est généralement plus grande que la restriction proprement dite. Consultez les NOTAM publiés pour vous assurer que vous respectez toutes les règles associées et que vous êtes autorisé à faire voler votre SATP.

La source officielle et exhaustive où trouver les NOTAM canadiens est le site Web des CFPS de NAV CANADA : <u>CFPS – Rappel des données météorologiques alphanumériques (navcanada.ca)</u>.

16. Que signifient les différentes couleurs d'espace aérien?

Différentes couleurs sont utilisées pour représenter des géozones. Une géozone est définie comme tout espace aérien pouvant faire l'objet de restrictions, nécessiter une autorisation d'accès ou exiger une conscience situationnelle des aéronefs habités. Les couleurs associées aux géozones sur la carte changeront selon la catégorie d'opérations sélectionnée dans le menu **Couches cartographiques**. Les géozones peuvent être soit de couleur jaune, orange ou rouge.

- Jaune Prudence en raison de la présence possible d'aéronefs habités.
- Orange Autorisation requise pour accéder à cette géozone.
- Rouge Géozone dans laquelle les opérations de drones sont restreintes ou interdites.

17. Comment puis-je avoir une conscience situationnelle de l'espace aérien applicable aux opérations de drones en visibilité directe (VLOS)?

Pour avoir un aperçu de l'espace aérien applicable aux opérations de drones en VLOS, consultez le site : https://map.navdrone.ca.

18. Que dois-je faire si j'éprouve un problème ou que je remarque des données incorrectes dans l'application?

Page Web de soutien de NAV CANADA

 Consultez la page Web de soutien de NAV CANADA pour y trouver l'information dont vous avez besoin. Une panne éventuelle de l'application y sera signalée ainsi que le délai de rétablissement prévu. <u>https://www.navcanada.ca/fr/planification-de-vol/planification-de-vol-de-drone/soutien--nav-drone.aspx</u>





• Les problèmes, les données incorrectes et autres peuvent être signalés par courriel navdrone@navcanada.ca.

Lorsque vous signalez un problème, veuillez inclure dans votre courriel :

- une description du problème et l'heure à laquelle il s'est produit;
- une description de ce que vous avez fait pour que le problème survienne;
- une capture d'écran illustrant le problème (dans la mesure du possible);
- l'application NAV Drone que vous utilisez, soit l'application mobile (iOS ou Android) ou le portail Web.

19. Quelle est la différence entre un exploitant de drone et un pilote de drone?

Un exploitant de drone est une organisation ou une entité juridique qui organise un vol de drone. L'exploitant de drone est le propriétaire du drone. Un pilote de drone est la personne responsable de l'opération consistant à faire voler le drone.

Si le propriétaire du drone fait également voler l'appareil, alors l'exploitant et le pilote sont une seule et même personne.

20. Quelles sont les restrictions pour une opération dans NAV Drone?

Les restrictions opérationnelles ci-dessous doivent être respectées lorsque vous planifiez une opération :

- Durée de l'opération
 - La durée de l'opération ne peut pas dépasser 24 heures afin de prévenir plusieurs vols répétitifs.
 - Une fois les 24 heures passées, la mission doit prendre fin et passer à l'état Atterri dans le système.
- Planification de l'opération
 - Au maximum 60 jours à l'avance
- Zone de vol du SATP
 - Les limites de la zone de vol du SATP comprennent une limite Portée maximale et une limite Surface efficace. Les zones de vol du SATP doivent être inférieures à ces deux limites pour être valides. Les limites sont les suivantes :
 - Polygone : 12,5 NM carrés + portée de 10 NM
 - Cercle : 12,5 NM carrés + portée de 10 NM
 - Trajectoire/ligne : 12,5 NM carrés + portée de 10 NM
 - Toutes les mesures pour la longueur, la superficie et autre sont indiquées en milles marins et en pieds par défaut, mais les utilisateurs peuvent changer leurs préférences, au besoin.
 - Les contraintes opérationnelles afficheront un avertissement dans l'écran des paramètres





lorsque vous saisissez une forme ou une ligne.

 Les contraintes opérationnelles sont appliquées par un validateur de publication qui affiche un message d'erreur indiquant que l'utilisateur a dépassé les limites ou devrait soumettre plusieurs demandes.

21. Quelle est la différence entre les microdrones, les opérations de base et les opérations avancées?

Veuillez consulter le site Web de Transports Canada pour connaître la différence entre les microdrones, les opérations de base et les opérations avancées : https://tc.canada.ca/fr/aviation/securitedrones/apprenez-regles-avant-piloter-votre-drone/trouvez-categorie-operation-votre-drone.

22. Pourquoi mon nom apparaît-il à plusieurs reprises dans certains écrans?

Dans NAV Drone, vous pouvez créer un exploitant, et plusieurs pilotes peuvent lui être associés. Si vous êtes à la fois un exploitant (p. ex., le représentant d'une entreprise) et un pilote enregistré sous le compte de cet exploitant, vous verrez votre nom apparaître comme pilote et comme exploitant dans certains écrans.

23. Que dois-je faire pour obtenir l'autorisation d'effectuer une opération dans l'espace aérien contrôlé?

Avec NAV Drone, l'accès à l'espace aérien contrôlé est limité aux zones de contrôle qui relèvent de NAV CANADA.

Il est impossible d'utiliser NAV Drone pour accéder aux zones de contrôle qui ne relèvent pas de NAV CANADA. L'autorisation doit être obtenue directement auprès de l'organisme de contrôle. Les renseignements sur l'organisme de contrôle sont donnés dans la section **Avertissement** de la liste de messages de validation et sont également accessibles en sélectionnant la géozone concernée dans NAV Drone Mobile ou NAV Drone Web.

Pour obtenir l'autorisation d'accéder à l'espace aérien contrôlé par NAV CANADA, vous devez avoir un profil d'utilisateur de NAV Drone, qui comprend un numéro de Certificat de pilote – opérations avancées et un numéro de cellulaire vérifié.

Assurez-vous qu'un numéro d'immatriculation de Transports Canada est associé à votre drone dans l'écran **Équipement**. Un nouveau drone peut être ajouté à votre liste d'équipements, mais vous devez vous assurer que chaque drone est associé à un numéro d'immatriculation de Transports Canada.

Une fois le profil établi, vous pouvez créer une opération en définissant la zone de vol et les paramètres associés dans une grille de zone de contrôle de NAV CANADA. Assurez-vous de sélectionner un drone immatriculé pour cette opération. Ensuite, validez ou sauvegardez, puis publiez l'opération avant de soumettre la tâche de demande d'autorisation.



24. Comment puis-je désactiver l'option d'authentification multifacteur (AMF)?

L'option d'AMF peut être activée ou désactivée en cochant la case à cet effet sous **Profil et paramètres du** compte > Mon compte > Informations personnelles > Sûreté dans le portail Web.

Dans l'application mobile, accédez à l'écran **Plus > Mon compte > Sécurité** en appuyant sur l'icône des trois lignes dans la barre de menus, dans la partie inférieure droite de l'écran **Carte**.

25. En quoi consistent les grilles de zone de contrôle?

Chaque zone de contrôle qui relève de NAV CANADA a été divisée en plusieurs cellules de ½ x ½ NM qui forment une grille. Un seuil d'altitude maximale, allant de 0 à 400 pi au-dessus du sol (AGL), par incrément de 100 pi, en fonction de l'emplacement, a été assigné à chaque cellule de la grille. Les grilles de zone de contrôle sont utilisées par NAV Drone pour déterminer si une demande d'autorisation pour accéder à l'espace aérien contrôlé peut être approuvée automatiquement ou si elle doit être envoyée aux services de la circulation aérienne de NAV CANADA aux fins d'évaluation.

26. Comment modifier le rôle d'un exploitant pour qu'il passe d'administrateur à utilisateur?

Le rôle **Admin** d'un exploitant permet d'inviter d'autres utilisateurs à se joindre à l'équipe de l'exploitant. Pour modifier le rôle d'un utilisateur, ouvrez une session dans l'application NAV Drone Web, cliquez sur l'onglet **Utilisateurs** puis cliquez sur l'icône du menu (:) à droite de l'entrée de l'utilisateur dans le tableau et sélectionnez l'élément de menu **Modifier**.

27. Qu'arrive-t-il si les données de géorepérage de mon drone ne correspondent pas à ceux de la carte de NAV Drone?

Si vous remarquez une différence entre les données d'une carte de NAV Drone et les données de géorepérage de votre drone, veuillez communiquer avec le fabricant du drone.

28. Que dois-je faire si je ne trouve pas la réponse à ma question dans la présente liste?

Veuillez consulter les guides d'utilisation de NAV Drone et la page Web de soutien de NAV CANADA pour obtenir des renseignements supplémentaires.

https://www.navcanada.ca/fr/planification-de-vol/planification-de-vol-de-drone/soutien--navdrone.aspx

De plus, vous pouvez communiquer avec notre équipe de soutien à l'adresse <u>navdrone@navcanada.ca</u>.



29. Comment puis-je changer l'exploitant auquel mon compte NAV Drone est associé?

Dans l'application NAV Drone Web, l'utilisateur peut changer d'exploitant en cliquant sur l'exploitant actuel (dans le coin supérieur gauche de l'écran), puis en sélectionnant l'exploitant souhaité dans la liste des exploitants affichés.

Dans l'application NAV Drone Mobile, l'utilisateur peut changer d'exploitant en cliquant sur le bouton **Plus > Mon compte > Modifier l'exploitant**, puis en sélectionnant l'exploitant souhaité dans la liste des exploitants affichés. Si vous effectuez cette opération à partir de l'application mobile, l'exploitant sera remplacé par votre exploitant par défaut.

30. Comment puis-je changer l'exploitant par défaut dans NAV Drone?

Dans l'application NAV Drone Web, l'onglet **Paramètres** vous permet de définir vos préférences pour les paramètres de l'exploitant par défaut. Dans le cas où votre compte personnel est associé à plusieurs exploitants (par exemple, si vous êtes un pilote indépendant engagé par plusieurs exploitants), vous pouvez sélectionner l'exploitant qui s'affiche par défaut à l'ouverture de NAV Drone en sélectionnant **Profil et paramètres du compte > Paramètres > Compte** afin de remplacer l'exploitant par défaut par l'exploitant souhaité dans la liste des exploitants affichés.

31. À quels endroits NAV CANADA fournit-elle des services bilingues?

Dans le cadre de ses activités, NAV CANADA se conforme à la *Loi sur les langues officielles du Canada* ainsi qu'au *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*. Le *Règlement de l'aviation canadien*, quant à lui, indique les endroits au Canada où les services de contrôle de la circulation aérienne et les services consultatifs connexes doivent être offerts à la fois en français et en anglais. En vertu de ce règlement, NAV CANADA fournit des services dans les deux langues officielles (le français et l'anglais) dans la région de la capitale nationale (Ottawa/Gatineau) ainsi que dans l'ensemble de la province de Québec.

32. Que dois-je faire pour signaler des préoccupations en matière de sécurité liées à mes opérations, comme un drone à la dérive?

Le *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) fournit une liste de facteurs à prendre en considération lors de l'examen des lieux (article 901.27 du RAC), notamment la proximité d'aérodromes, d'aéroports ou d'héliports. Parmi les pratiques exemplaires du pilote ou de l'exploitant, on suggère d'avoir une liste de personnes à contacter en cas d'urgence applicable à l'emplacement du vol (dérive, services médicaux d'urgence, etc.).

Dans le cas d'un drone à la dérive (drone en vol non contrôlé), il est important de communiquer avec l'autorité concernée pour lui fournir la dernière position connue, la direction et la hauteur du vol, ainsi que la durée de vie restante des batteries.

https://www.navcanada.ca/fr/planification-de-vol/planification-de-vol-de-drone/comment-signaler-un-NAV CANADA – PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE



drone-en-vol-non-controle.aspx

33. Que se passe-t-il si mon opération chevauche plusieurs zones de contrôle?

Une demande d'autorisation distincte est requise pour chaque zone de contrôle de NAV CANADA. Il est possible que vous soyez autorisé à effectuer votre vol dans une zone de contrôle, mais pas dans une autre.

Dans le cas des zones de contrôle qui ne relèvent pas de NAV CANADA, vous devez avoir l'autorisation de l'organisme de contrôle en communiquant directement avec lui; vous ne pouvez pas obtenir cette autorisation auprès de NAV CANADA.

Les renseignements sur l'organisme de contrôle sont donnés dans la section **Avertissement** de la liste de messages de validation et sont également accessibles en sélectionnant la géozone concernée dans NAV Drone Mobile ou NAV Drone Web.

34. Comment puis-je mettre à jour mon numéro de cellulaire?

Dans l'application NAV Drone Web, l'utilisateur peut mettre à jour son numéro de cellulaire sous **Profil et paramètres du compte > Informations personnelles > Cellulaire > Modifier** (+1-numéro de cellulaire), puis cliquer sur le bouton **Envoyer le code de vérification** pour recevoir le code de vérification.

Dans l'application NAV Drone Mobile, l'utilisateur peut mettre à jour son numéro de cellulaire sous **Mon compte > Numéro de cellulaire > Entrer le nouveau numéro** (+1-numéro de cellulaire), puis cliquer sur le bouton **Vérifier** pour recevoir le code de vérification.

Si la fonction d'authentification multifacteur de votre compte est activée et que vous n'avez pas accès à votre ancien numéro de téléphone, veuillez envoyer un courriel à navdrone@navcanada.ca.

35. Quelles sont les règles s'appliquant aux microdrones (moins de 250 grammes)?

Vous trouverez les règles s'appliquant aux microdrones sur le site Web de Transports Canada à l'adresse : https://tc.canada.ca/fr/aviation/securite-drones/apprenez-regles-avant-piloter-votre-drone/trouvezcategorie-operation-votre-drone.

36. Puis-je voir les autres drones utilisés par mon entreprise?

L'utilisateur peut consulter la liste de tous les drones associés à l'entreprise en cliquant sur **Équipement** dans le menu de navigation de gauche.





37. Comment puis-je ajouter mon certificat de pilote?

Dans l'application NAV Drone Web, ajoutez le certificat de pilote en allant sous **Profil et paramètres du compte > Mes documents**, puis en cliquant sur **Ajouter un document** et en sélectionnant **Certificat de pilote**. Un formulaire s'affiche. Sous **Type**, sélectionnez **Certificat de pilote**. Remplissez le formulaire, téléchargez une copie du certificat (facultatif) et cliquez sur **Enregistrer**.

Dans l'application NAV Drone Mobile, ajoutez le certificat de pilote en sélectionnant l'écran **Plus** (les trois lignes dans la partie inférieure de l'écran **Carte**) > **Mes documents**, en appuyant sur **Ajouter un nouveau document**, puis en réglant la catégorie à **Certificat de pilote** et le type à **Certificat de pilote**. Remplissez ensuite les champs **Sous-type** et **Numéro de certificat**, et appuyez sur **Enregistrer**.

38. Je suis un exploitant étranger et je détiens un COAS me permettant de faire voler mon drone au Canada. Comment dois-je entrer mes authentifiants dans NAV Drone?

En tant qu'utilisateur international possédant un Certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS) valide, mais ne possédant pas de Certificat de pilote – opérations avancées délivré par Transports Canada, veuillez suivre les étapes ci-dessous pour pouvoir utiliser NAV Drone afin de créer des opérations avancées :

- 1. Ouvrez une session dans NAV Drone Web à l'adresse <u>https://portal.navdrone.ca</u>.
- 2. Cliquez sur la flèche vers le bas qui se trouve à côté de votre nom, dans le coin supérieur gauche de l'écran.
- 3. Cliquez sur **Profil et paramètres du compte**.
- 4. Cliquez sur l'onglet Mes documents.
- 5. Cliquez sur le bouton Ajouter un document.
- 6. Sélectionnez Licence dans le menu déroulant.
- 7. Dans le formulaire Ajouter une licence de pilote :
 - a. Assurez-vous que les champs suivants sont réglés comme suit :
 - Pays = Canada
 - Type = Certificat de pilote
 - Sous-type = Avancée
 - b. Entrez PC0000000000 dans le champ Numéro ou référence de certificat.
 - c. Téléversez une copie de votre COAS :
 - Cliquez sur le lien Téléverser.
 - Sélectionnez une copie de votre COAS dans votre ordinateur.
 - Cliquez sur le bouton **Ouvrir**.
 - d. Cliquez sur le bouton Enregistrer dans le bas du formulaire.

*Prenez note qu'il s'agit d'une solution de rechange temporaire et qu'elle ne doit pas être partagée avec d'autres utilisateurs. NAV CANADA pourrait vous demander d'apporter des modifications aux réglages de votre licence ou de vos documents lorsqu'une solution permanente sera en place.



39. Pourquoi NAV Drone me permet-elle de planifier une opération dans un parc national?

Il se peut qu'une opération de drones dans un parc national réponde aux exigences d'utilisation de l'espace aérien selon la classification de Transports Canada. Toutefois, selon la zone de vol ou l'emplacement du site de décollage ou d'atterrissage, d'autres organismes, comme Parcs Canada, peuvent avoir leurs propres règles sur l'utilisation des drones. Les renseignements sur Parcs Canada sont donnés dans la section **Avertissement** de la liste de messages de validation et sont également accessibles en sélectionnant la géozone concernée dans NAV Drone Mobile ou NAV Drone Web. Si le pilote publie l'opération, l'état de la validation indiquera **Avertissement**.

40. Pourquoi NAV Drone ne me permet-elle pas de faire voler mon microdrone n'importe où?

Les opérations de microdrones ne sont pas aussi limitées que celles des petits SATP puisqu'elles ne sont pas réglementées par Transports Canada. Toutefois, pour pouvoir planifier une opération de microdrone dans NAV Drone, l'utilisateur doit s'assurer que les champs relatifs au drone sélectionné et à la catégorie d'opérations sont conformes l'un à l'autre, sinon il obtiendra un résultat de validation **Non autorisé**. Les saisies d'écran suivantes illustrent les recommandations :





Glossaire

Termes	Abréviations
AGL	Au-dessus du sol
FSNA	Fournisseur de services de navigation aérienne
NES	Système de saisie des NOTAM
NOTAM	Avis aux aviateurs
SATP	Système d'aéronef télépiloté
ТС	Transports Canada
UAV	Véhicule aérien non habité
VLOS	Visibilité directe